

CYCLO CLUB CASTELBRIANTAIS
REGLEMENT INTERNE 2025 / 2026

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association « Cyclo Club Castelbriantais » dans le cadre de ses statuts. Il est mis à la connaissance de l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent et consultable sur le site internet du club (<https://www.cyclo-club-castelbriantais.fr/>).

TITRE I MEMBRES

Article 1 Adhésion

• **Sections :**

- **Section Compétitions : VTT, Route, Piste, Cyclo-cross ;**
- **Section Jeunes Cyclistes : De U7 à U17**
- **Section Loisirs**
- **Section Handisport**
- **Section Loisirs Santé**

• **Adhésion :**

- L'adhésion au club procure des droits et implique des devoirs ;
Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club ;
L'adhérent doit se soumettre au règlement intérieur de l'association ;
- Nul ne pourra se soustraire au règlement intérieur, puisqu'il est implicitement accepté lors de la prise de licence ;
- L'association est ouverte à toutes personnes.

• **Licence :**

- Les demandes de licence sont libres à tout moment de l'année sauf pour les mutations ;
La licence demandée donnera droit à toutes les activités cyclistes proposées ;
- La validité des licences est basée sur l'année civile (du 1^{er} Janvier au 31 décembre), sauf dans le cadre d'une mutation ou d'une nouvelle licence
- Le prix de la cotisation est défini tous les ans par le bureau.

	U19/Séniors Open 1	U19/Séniors sauf Open 1	U15 / U17	De U7 à U13	Loisirs	Handisport	Dirigeants	Sympathisants	Membres honoraires ⁽¹⁾
Adhésion Club	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Licence	Grille FFC ⁽²⁾	Grille FFC	Grille FFC	Grille FFC	Grille FFC	Grille choisie ⁽³⁾	Gratuit		
Forfait d'engagements	120,00 €	120,00 €	100,00 €	0,00 €					
Pack Equipement de base	Gratuit	50,00 €	50,00 €	Caution de 72 €					
Carte Sympathisant								Bienveillance	
Carte Honoraire Piste									50,00 €
Carte Club Piste									200,00 €
Carte Honoraire Route									50,00 €
Investissement personnel :									
. Caution	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €			40,00 €		
. Nbre de jours	1 jour	1 jour	1 jour	1 j du représentant			5 jours		

⁽¹⁾ **Membres honoraires : coureurs extérieurs bénéficiant de nos entraînements sur piste, cyclo-cross, VTT et route. Concernant la carte club piste, ce montant est pour 5 coureurs, à partir du 6^{ème} le montant est de 25€ par coureur.**

⁽²⁾ **Le montant de la licence est remboursé si l'Open1 participe au moins à 10 épreuves dans l'année.**

⁽³⁾ **Le CCC est affilié à la Fédération Française Handisport, le compétiteur Handicapé peut choisir une licence de cette fédération ou une licence FFC Handisport.**

TITRE II CHARTE DE L'ADHERENT

Article 2 Comportement

En qualité de licencié du Club, celui-ci s'engage à :

1. Se conformer aux règles du sport cycliste.
2. Respecter l'arbitre et ses décisions.
3. Respecter les commissaires et les signaleurs de course.
4. Respecter les organisateurs.
5. Respecter les spectateurs.
6. Refuser toute forme de violence et de tricherie.
7. Rester maître de lui en toutes circonstances.
8. Respecter les partenaires ou adversaires.
9. Respecter les bénévoles et les valeurs du club.
10. Respecter le code de la route, s'assurer qu'il n'y a personne en train de le doubler, rouler obligatoirement à droite, être vigilant en toutes circonstances (des voitures peuvent être autorisées à emprunter le circuit dans le sens de la course).
11. Respecter les encadrants du club, du comité départemental FFC, du comité régional FFC et ceux de la nation.

Article 3 Environnement

Dans le cadre du développement durable, les pratiquants devront particulièrement veiller au respect de l'environnement, notamment en ne jetant pas dans la nature : emballages, pneus et chambres à air, etc.....

Article 4 Obligations

En qualité de licencié du Club, celui-ci :

✓ Déclare :

- Ne pas avoir connaissance d'un élément qui s'oppose à l'obtention de sa licence et que l'usage de celle-ci se fait sous sa responsabilité exclusive.

✓ S'engage :

- À participer à la remise des maillots et aux photos de groupe (sauf cas exceptionnel explicité au Président en amont),
- À participer à l'Assemblée Générale (sauf cas exceptionnel explicité au Président en amont),
- À s'informer auprès du Corps arbitral avant son départ du lieu de l'épreuve qu'il dispute, même en cas d'abandon, s'il n'est pas prévu de Contrôle antidopage.
- Pour les licenciés de + de 13 ans, à participer à s'investir personnellement à la vie du club conformément à l'article 10.

✓ Accepte :

- De se soumettre et d'être lié par les règlements antidopages résultant de la législation française, des règlements fédéraux, de l'UCI, et des clauses du Code Mondial Antidopage et ses standards Internationaux auxquels le règlement antidopage de l'UCI fait référence.
- Que les résultats d'analyses soient rendus publics et communiqués en détail au Club/équipe/groupe sportif ou son médecin.
- Que les échantillons d'urine prélevés deviennent la propriété de l'UCI qui peut les analyser, notamment à des fins de recherche et d'information sur la protection de la santé.
- Que son médecin et/ou le médecin du Club/équipe/groupe sportif communique à l'UCI, à sa demande, la liste des médicaments pris et des traitements subis avant une compétition déterminée.
- Les dispositions concernant les tests sanguins et de se soumettre aux prises de sang.

Tout coureur contrôlé positif (sauf produits autorisés sous prescription médicale) sera, après décision du Bureau, exclu du Club, en restituant les équipements. Il lui sera alors interdit de porter les couleurs du club.

✓ Autorise, s'il est majeur :

- Toute diffusion publique d'une photographie de sa personne par voie de presse ou autre (site Web, télévision, etc.) et qu'en conséquence, il ne s'oppose pas à la communication de cette image.

Le bureau du CCC pourra, à tout moment de l'année, sanctionner un licencié ne respectant pas cette charte de l'adhérent (rencontre disciplinaire, exclusion immédiate, non-renouvellement de licence sans prise en charge des droits de mutation par le club...)

TITRE III DISPOSITIONS DIVERSES

Article 5 Engagements aux épreuves

Principes généraux.

Le coureur prend en charge ses engagements sur les 10 premières épreuves à travers le versement de son forfait d'engagements du tableau de l'article 1. Le CCC prend à sa charge les engagements de la 11^{ème} épreuve à la 30^{ème}. Au-delà de la 30^{ème} épreuve, le compétiteur qui souhaite encore s'engager par l'intermédiaire du club devra verser un autre chèque de la moitié du forfait d'engagement de l'article 1 pour 5 épreuves supplémentaires. Ainsi de suite, tous les engagements supplémentaires au-delà de la 30^{ème} sont payants.

Modalité

Pour tout compétiteur souhaitant participer à au moins une course pendant l'année 2026, au moment du règlement de la licence il lui sera demandé deux chèques : un premier couvrira l'adhésion et la licence, il sera encaissé immédiatement, un deuxième couvrira le forfait d'engagement, il sera encaissé le 1^{er} février 2026.

Force Majeure

En cas de blessure, ou de non engagement sur l'année, il y aura une possibilité de report sur l'année suivante après décision du Bureau.

Délais

Pour avoir l'autorisation de prendre le départ d'une épreuve cycliste **les coureurs doivent s'engager à l'avance, éventuellement pour plusieurs semaines, et à minima avant le lundi soir à 20 h pour toutes les compétitions de la fin de semaine (week-end qui suit) :**

. Pour l'Ecole de Vélo

Lors des entraînements, auprès de Gaëtan Fillonneau

. Pour les U15 / U17 / U19 et plus en cyclo-cross

En envoyant un mail à Mathieu Singeot : mathieu.singeot@hotmail.fr

. Pour les U15 / U17 / U19 et plus en VTT

En envoyant un mail à Arnaud Lévêque : arnaudleveque@outlook.com

. Pour les U15 / U17 / U19 et plus hors cyclo-cross et hors VTT

En envoyant un mail à Dimitri Chopart : dimitrichopart@hotmail.fr

La saisie des engagements se fait par l'intermédiaire du club sur Internet, selon les délais du tableau précédent. Après le délai indiqué il n'est plus possible de s'engager régulièrement. L'engagement sur place reste possible, le coureur payera alors, un "engagement sur place" majoré dont le coût sera entièrement à sa charge et sera obligatoirement encaissé par les organisateurs (sauf cas exceptionnels : épreuves

annulées, militaire, etc.). Le droit d'engagement pour les coureurs Access s'engageant sur place sur une épreuve Access seuls pourra être majoré d'un montant entre 0 et 5 €.

Empêchements de courir après l'engagement et avant la compétition

D'autre part, si vous ne pouvez pas courir, quelle qu'en soit la raison (vous êtes en arrêt de maladie ou accidenté ou sous traitement médical), vous devez **prévenir impérativement**, soit l'organisateur, soit le club sous peine de vous voir infliger une amende par le Comité Régional.

Article 6 Entraînements / Stages

En début de saison, le club **organise des sorties d'entraînements** et des formations visant à donner au coureur les meilleures chances de réussites. Vous êtes tous invités à y participer et devez, obligatoirement, **être titulaire de votre licence à jour**.

Pour le VTT, sorties découvertes le samedi matin de 9h à 12h ;

Pour les autres disciplines :

- **Pour les moins de 14 ans**, les entraînements se déroulent le mercredi de 14h30 à 16h30.
- Les sorties d'entraînement **U17+U15**, auront lieu
 - o De décembre à juin le mercredi de 14h30 à 16h30 et le samedi de 14h à 16h,
 - o De septembre à novembre le mercredi.
 - o Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des conditions climatiques et de la planification prévue par l'entraîneur
- La **préparation physique générale (PPG)** hivernale aura lieu d'octobre à février, elle est ouverte aux coureurs à partir de la catégorie U15
- Le **Stage Club coureur** aura lieu en février.
- Le Club participe à hauteur de 50% du montant des stages club ou départemental, mais uniquement si le coureur y participe effectivement. La procédure est la suivante : au moment de chaque inscription à un stage, un chèque de la totalité du coût du stage est remis par le futur stagiaire en même temps que le formulaire d'inscription rempli. Dès la fin du stage, il est procédé à un remboursement immédiat de la moitié du coût du stage par le club.

Lors des regroupements, chaque participant doit se munir d'une boisson, d'un kit de réparation, d'un casque à coque rigide, d'une paire de gants de cyclisme. Son vélo devra être en parfait état de fonctionnement.

Nos entraînements sont ouverts aux coureurs extérieurs qui sont à jours de notre carte « Membres Honoraires ».

Article 7 Compétitions

Courses à étapes

Au cours de la saison, il est organisé des déplacements par équipes dans des épreuves par étapes ou en ligne. Seront concernés ceux qui par leur comportement, leur état de forme, leur esprit d'équipe pourront apporter une contribution positive et une image valorisante du Club de Châteaubriant. Cette sélection récompensera les éléments moteurs de chaque série.

Indemnité de valorisation

Sauf École de Vélo, une indemnité de valorisation est établie pour valoriser les coureurs classés dans les 3 premiers. Les montants de l'indemnité de valorisation sont en annexe II.

Conditions de cette participation du club en cas de changement de club

L'indemnité de valorisation ne sera versée que si le coureur a bien respecté les objectifs du Cyclo Club Castelbriantais et ce règlement interne du club. Dans tous les cas le Bureau se réserve le droit d'étudier la demande de mutation pour accorder ou non cette indemnité.

Cette clause ne s'applique pas aux coureurs de nationalité étrangère qui réintègrent leur fédération.

Reversements

Le reversement des prix versés au club par la FFC s'effectue par virement à la réception des bordereaux de prix de la FFC. Le versement de l'indemnité de valorisation, diminué d'éventuelles pénalités, s'effectue lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Pénalités

Les éventuelles pénalités coureurs, prélevées par la FFC sur le compte du club, sont dues par le coureur. Elles seront retirées sur les prix FFC, sur l'indemnité de valorisation ou réclamées au coureur fautif (s'il n'a pas de prix ou d'indemnité de valorisation).

Participations obligatoires

Sur les organisations du club, participations obligatoires :

- au Challenge Legouallec pour les jeunes cyclistes de la catégorie U7 à U15 (et leur famille contribuer à son organisation)
 - hors Ecole de vélo : aux organisations du club selon la catégorie du coureur. Les Open doivent participer aux organisations Open du club, les ACCESS doivent participer à minima aux épreuves ACCESS seuls du club, les U17 aux compétitions U17 du club et les U15 aux compétitions U15 du club.
- Participations aux organisations du club incluses, les coureurs sont soumis à une participation minimum d'épreuves pendant l'année (Route, Piste, Cyclocross, VTT) :
- pour les **U7 à U13**, participation au Trophée départemental, au Trophée régional et à six autres rencontres EDV (dont une piste)
 - 10 épreuves pour les **U15** ainsi que les championnats départemental et régional (si qualifié), au Trophée départemental et au Trophée régional des jeunes cyclistes.
 - 15 épreuves pour les **U17**, ainsi que les championnats départemental et régional (si qualifié)
 - 20 épreuves pour les **U19 et plus** ainsi que le championnat départemental et le championnat régional.

Dans le cadre d'une sélection ou d'un programme de formation intégrée au sein d'un pôle ou d'un championnat organisé le même jour, le licencié n'est pas soumis aux dispositions indiquées ci-dessus.

Article 8 Vélodrome

La Ville de Châteaubriant nous met à disposition gratuitement le Vélodrome "Lucien Lemonnier", avec ses plateaux sportifs aménagés, et ses structures d'accueil.

La section piste organise des entraînements (avec prêt possible de matériel) et des compétitions. Elle invite les coureurs à profiter au maximum de cet outil remarquable et bénéfique à leur progression (placement, puissance, vélocité, ...) et à le maintenir propre.

Les coureurs extérieurs désirant profiter de ces entraînements peuvent le faire en s'acquittant de la carte « Membres Honoraires ».

Article 9 Equipement et véhicules

• Équipement vestimentaire

Le Règlement du Vestimentaire pour les Compétiteurs et les Jeunes Cyclistes fait l'objet de l'annexe I.

• Véhicules du Club

La demande d'utilisation d'un véhicule doit être faite au moins 15 jours avant l'épreuve auprès de Loïc GUILLEMOT.

Pour conduire un véhicule du club il faut 2 ans de permis.

Obligation :

- les infractions aux codes de la route seront à la charge du conducteur désigné.
- le plein et le nettoyage intérieur et extérieur doivent être effectués avant restitution.
- pour les trajets effectués en région Pays de la Loire, les frais d'autoroutes ne sont pas pris en charge par le club.

Utilisation :

- Pour les championnats régionaux et nationaux
- Pour les épreuves si 3 compétiteurs sont engagés.

Article 10 Investissement personnel

Afin de favoriser le bon fonctionnement du club, la participation de tous les adhérents et/ou des familles est requise lors de l'organisation de courses (en tant que signaleur, compte-tour, secouriste si PSC1, ...) ou lors de manifestations extra-sportives (salons, forum, loto, soirée disco, Foire de Béré...).

La participation minimale obligatoire est la suivante :

- **Par compétiteur (à partir des U15) = « 1 journée minimum de bénévolat par an ».**
- **Pour l'Ecole de Vélo, le représentant légal = « 1 journée minimum de bénévolat par an ».**
- **Par dirigeant = « 5 participations par an » et une participation régulière aux réunions dirigeant 6 sur 12 au minimum.**

Le licencié mentionné ci-dessus devra obligatoirement verser une caution de 40 € lors de la prise de licence. Celle-ci sera rendue au licencié s'il respecte les modalités présentées ci-dessus ou sera encaissée en novembre. Les membres du bureau sont en charge du suivi de l'investissement obligatoire de chacun.

Obligations

A la demande de certains de nos partenaires financiers, le « Cyclo Club Castelbriantais » pourra être amené soit en groupe, soit à titre individuel, à être présent lors de manifestations promotionnelles de celui-ci.

Article 11 Dispositions diverses

Le présent règlement est conforme à la mise à jour des statuts validés par l'Assemblée Générale.

Les statuts et le règlement interne de la saison 2025/2026 sont disponibles par tous sur le site internet : <https://www.cyclo-club-castelbriantais.fr>

Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est révisé avant chaque assemblée générale ordinaire par le bureau directeur.

Assemblées générales – Modalités applicables aux votes

1. Votes des membres présents

Le Cyclo Club Castelbriantais privilégie le vote à main levée par les membres présents comme inscrit dans les statuts. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par tout adhérent.

2. Votes par procuration

Comme indiqué dans les statuts, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions indiquées audit article.

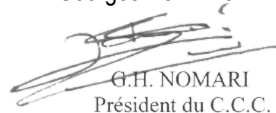
Le Secrétaire

Robert GASTINEAU



Le Président

Georges Henri NOMARI



G.H. NOMARI
Président du C.C.C.

RECAPITULATIF SAISON 2025 - 2026

Mise à jour par le Bureau du 15 octobre 2025.

Coordonnées	
-------------	--

• Voitures	Loïc GUILLEMOT Tél. 06.73.62.92.13
• Licences	Patrice VERGER Tél. 06.33.28.80.79
• Vestimentaire hors Ecole de Vélo	Cécile PEHUET Tél. 06.42.36.21.07
• Vestimentaire Ecole de Vélo	Amandine TESTARD Tél. 06.16.10.83.41 Jérémy GUILLAUDEUX Tél. 06.02.18.59.16
• Engagements :	
◦ Compétiteurs Cyclo-cross	Mathieu SINGEOT Tél. 07.61.99.77.43
◦ Compétitions VTT	Arnaud LEVEQUE Tél. 06.45.68.00.27
◦ Compétiteurs Route Vélodrome et autres	Dimitri CHOPART Tél. 06.35.34.72.80
◦ Ecole de Vélo	Gaëtan FILLONNEAU Tél. 06.74.82.65.86
• Président	Georges Henri NOMARI Tél. 06.60.22.34.99
• Vice-Présidents : Jean-Paul BEZARD Tél.06.66.65.83.21, Patrick BABIN Tél. 06.88.15.22.85, Guillaume VERGER Tél. 06.77.11.71.32, Arnaud LEVEQUE Tél. 06.45.68.00.27	
• Trésorier	Didier VERGER Tél. 06.99.12.67.58
• Secrétaire	Robert GASTINEAU Tél. 06.51.53.64.21

Annexe I : Règlement vestimentaire CCC

Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du vestimentaire. Il est remis à l'ensemble des membres.

Lors des compétitions les coureurs sont tenus de porter le maillot de compétition.

Lors des cérémonies protocolaires ou de remise de prix et de récompenses les coureurs doivent se présenter en tenue CCC de compétiteur, sans casque, ni lunettes.

Lors des entraînements les coureurs doivent porter la tenue du CCC (sauf si utilisation d'un équipement technique spécifique ou équipement de sécurité).

U7 à U13

Le CCC met à disposition du coureur un ensemble vestimentaire aux couleurs du club :

- pour l'entraînement
- pour les compétitions

Il se compose de :

- 2 vestes manches longues
- 2 maillots manches courtes

La valeur moyenne d'un vêtement est de 36 €.

Aucun échange ne pourra être fait entre coureur sans l'avis du responsable.

En cas de perte, vol ou de détérioration, le vêtement sera facturé 36€.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de coureur avec une étiquette au niveau du col.

Ces vestes et maillots appartiennent au CCC, aucun coureur ne pourra les garder en cas d'arrêt ou de changement de club.

A la remise de cet ensemble et une fois par an, au mois de décembre, un chèque de caution de 72 € sera demandé (ou 36 € si vous n'avez que la tenue d'entraînement en prêt).

Pour changer de taille, demander au responsable.

En cas de chute pendant l'entraînement club ou en compétition, le vêtement détérioré sera remplacé.

Les autres vêtements du club sont en vente : cuissard, collant long lycra, collant d'échauffement, gants, chaussettes, casquette. Ils ne sont pas remplacés en cas de détérioration.

Autres catégories : U15, U17, U19, Elite, Open, Access, VTT, encadrants.

Le CCC propose une fois par an, en novembre, de commander votre vestimentaire.

Un pack équipement de base est proposé pour 50€. Il comprend un maillot et un cuissard court.

Les autres vêtements sont à prix coûtant.

Cet équipement vous sera remis en Février le jour de la remise des maillots et photos de groupe.

En cas de détérioration pendant les entraînements club ou les compétitions, votre vêtement sera remplacé gratuitement. Pour cela contactez le responsable et apportez le vêtement à échanger.

Pour les U15, à la réception de votre vestimentaire, vous rapporterez les vêtements mis à votre disposition à l'école de vélo. Votre chèque de caution vous sera rendu.

Si vous souhaitez garder un équipement d'entraînement la première année U15, une caution de 36 € vous sera demandée.

Il est possible, pour les entraînements uniquement, de se procurer des vêtements d'occasion. Ne pas hésiter à contacter le responsable vestimentaire pour voir les disponibilités et les offres proposées.

Annexe II : Barème des indemnités de valorisation – Saison 2025 /2026

Condition d'attribution (en cas de mutation vers un autre club)						
L'indemnité kilométrique ne sera versée que si le coureur mute vers un club de niveau supérieur, et à condition que le départ en question ne pénalise pas le CCC pour son maintien ou la montée, l'année suivante						
Cas des épreuves par étapes ou demi étapes						
pour déterminer le type d'épreuve il sera tenu compte des conditions d'engagements						
1 seul engagement pour deux demi épreuves						
plusieurs engagements 1 ou 2 par jour de course						
les 1/2 étapes seront indemnisées à 50% des tarifs définis ci-dessus						
les victoires d'étapes et le classement général sont cumulables						
France	participation			50		
				1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
route- piste-cross	podium			230	153	77
Monde	participation					
				1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
route- piste-cross	Podium					
Course sur route						
Calendrier	Elite Open 1	en ligne	par étape	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Fédéral	Fédéral U23	1.12.1	2.12.1			
	Fédéral U19	1.13	2.13			
		1.14	2.14			
Calendrier Régional	Elite Open 1 2 3	en ligne	par étape	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
	OPEN 1,2	1.12.6	2.12.6	200	100	50
	Open 2.3	1.24	2.12.6	120	60	30
	Acces	1.25.1	2.25.1	80	40	20
	U15	1.27		50	25	15
	U17	1.30		25	15	8
	U19	1.31		40	20	10
		1.32		50	25	15
Le plafond des indemnités route ne pourra excéder 2500 €						
Cyclo Cross et VTT						
Calendrier	Seniors Espoir Départementaux			1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Fédéral	U19			250	150	100
	U17			200	120	80
	U15			150	100	60
Calendrier				1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Régional	Seniors Espoir Départementaux			80	40	20
	U19			35	20	15
	U17			16	12	10
	U15			14	10	8
Championnats Route et Cyclo Cross						
Les dotations sont multipliées par 1,5 pour les championnats départementaux (podium seulement)						
Les dotations sont multipliées par 2 pour les championnats Régionaux (podium seulement)						
Pour une participation aux championnats de France il sera versé une indemnité forfaitaire de 50 € quelque soit la catégorie						
Piste						
Epreuves	Elite Open 1 2 3			1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Régionale	U19			23	11	8
	U17			23	11	8
	U15			12	6	5
				5	3,5	3,5
Championnats Piste						
Départemental	Par Equipe(par coureurs)			1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
	Seniors Espoirs			20	10	5
	U19			42	26	13
	U17			31	22	11
	U15			22	11	6
				16	10	5
Régional	Par Equipe(par coureurs)			1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
	Elite Open 1 2 3			30	20	10
	U19			65	40	25
	U17			47	35	18
	U15			35	18	10
				25	15	10

Handisport, sur l'année, quelque soit la catégorie				1 er	2 ème	3 ème
Résultats sur la Coupe de France				80	40	20
Résultats sur le Championnat de France				80	40	20

